

UNIFA

Les industries
françaises
de l'ameublement



Groupement des industriels
du mobilier de bureau

Charte de relations commerciales éthiques et responsables

pour une meilleure qualité de l'aménagement
des espaces de travail

Je dis

OUI!

bene

BISLEY

BUROCEAN

buronomic

CIDER

CLEN

DAUPHIN

EUROSIT

GAUTIER
office

HAWORTH

HermanMiller

JEC

Kinnarps

majencia

MATERIC

MBA
Production

navelles

NOWY STYL GROUP

sedus

Soko

Steelcase

vitra.

SIGNATAIRES AU 31 MARS 2015

ENSEMBLE

agissons pour le bien-être de nos collaborateurs,
la performance et la pérennité de nos entreprises !



Les industriels du mobilier de bureau **SE MOBILISENT**

Les pratiques commerciales menées couramment et depuis trop longtemps sur le marché français de l'aménagement de bureau sont telles, qu'elles ne permettent plus d'assurer la qualité des aménagements des espaces de travail dans les entreprises et les collectivités, ni la pérennité des acteurs économiques du secteur, qu'ils soient industriels, éditeurs ou distributeurs d'aménagement et de mobilier destiné au secteur tertiaire.

Or, la profession de l'aménagement et de l'équipement des espaces de bureau est un maillon essentiel dans la chaîne de valeur de l'activité tertiaire, du secteur privé comme du secteur public, en France.

Elle contribue à la qualité de l'aménagement et du mobilier des organisations tertiaires,

Elle participe, par la démarche prospective et innovante de ses acteurs, à la transformation des organisations,

Elle accompagne les entreprises et les aide à s'adapter aux nouveaux modes de travail,

Elle répond aux aspirations grandissantes des salariés pour une meilleure qualité de vie au travail,

Elle œuvre pour que le mobilier et l'aménagement contribuent au bien-être des salariés, à la qualité de vie au bureau, à la performance des millions de salariés du secteur tertiaire.

Acheteurs, donneurs d'ordre, prescripteurs, producteurs, distributeurs, ensemble, soyons responsables et engageons-nous pour que la qualité de l'aménagement des espaces de travail contribue à la qualité de vie au bureau.



Les industriels du mobilier de bureau **S'ENGAGENT**

Les professionnels du mobilier de bureau contribuent à la qualité de l'aménagement des espaces de bureau, au bien-être des collaborateurs et à la performance au travail.

Les professionnels de l'aménagement des espaces de bureau, qu'ils soient fabricants, éditeurs ou distributeurs, s'inscrivent dans le cadre d'une politique de Développement Durable, pour apporter aux entreprises et aux collectivités, les bonnes solutions d'aménagement et d'équipement des espaces de travail, en termes d'ergonomie, de fonctionnalité, de respect de l'environnement et de performance économique.



NOS ENGAGEMENTS :

Décrypter les évolutions des organisations et anticiper les attentes des salariés concernant leurs espaces de travail, à l'aide de l'Observatoire de la qualité de vie au bureau, ACTINEO, dont nous sommes membres actifs,

Innover et adapter en permanence notre offre en termes de conseils, produits et services, pour répondre aux besoins de nos clients et aux attentes des utilisateurs,

Concevoir des produits durables et éco-responsables, intégrant l'ergonomie et le design, en conformité avec les normes en vigueur,

Fabriquer en France et en Europe et pérenniser nos emplois et nos compétences,

Garantir nos produits et en assurer la traçabilité avec un système de management de la qualité et un service après-vente performant,

Investir dans des show-rooms et espaces de présentation innovants et représentatifs de l'évolution des modes de travail,

Respecter les règles strictes d'éthique interdisant toute forme active ou passive de corruption,

Assurer une logistique et un service d'installation adaptés aux besoins de chaque client,

Proposer un service de collecte du mobilier en fin de vie, afin de le valoriser et de le recycler à travers l'éco-organisme VALDELIA, dont nous sommes les fondateurs et adhérents.

3

Les industriels du mobilier de bureau **REVENDIQUENT**

En contrepartie de leurs engagements, les industriels attendent des donneurs d'ordre, une relation commerciale équilibrée et un comportement respectueux et responsable, s'illustrant par les engagements suivants :

Adopter une politique d'achats responsables et ne pas recourir à la pratique des enchères inversées,

Prévoir un délai de réponse aux appels d'offre de 4 semaines ouvrées minimum,

Fixer une durée de maintien des prix d'un marché, à un an maximum, à compter de la date de notification du marché, et au-delà, appliquer la formule de révision des prix préconisée par l'UNIFA,

Limitier les études d'implantation à titre gracieux à un échantillon représentatif plafonné à 10% du nombre de postes concernés, et dans la limite de deux versions. Au-delà de ces seuils, les prestations seront rémunérées,

Réserver les cellules de démonstration aux projets de plus de 100 postes de travail, et à 3 candidats maximum présélectionnés par lot,

Réduire le coût des cellules de démonstration porté par les soumissionnaires à 1 000 € par tranche de 100 postes, plafonné à 10 000 € (valeur prix de la soumission) et indemniser tout dépassement. Les soumissionnaires non retenus seront payés à hauteur de 50% du montant de la cellule présentée (base valeur de la soumission),

Calculer, en cas de retard de livraison imputable au fournisseur, les éventuelles pénalités de retard en pourcentage de la valeur des produits manquants. A contrario, en cas de retard de livraison imputable au donneur d'ordre, les surcoûts dûment justifiés, seront indemnisés,

Respecter les dispositions de la loi de modernisation de l'économie en matière de délais de paiement, en s'abstenant de toutes pratiques déformant l'esprit de la loi. Dans le cas où ces délais ne seraient pas respectés, les pénalités de retard sont dues de plein droit.



Les industriels du mobilier destiné à l'aménagement des espaces de travail des entreprises et collectivités, membres de l'UNIFA, Union Nationale des Industries Françaises de l'Ameublement, représentent près de 70% du marché français du mobilier de bureau qui s'élève, en 2014, à 930 millions € soit :

100 entreprises qui produisent en France et en Europe le mobilier pour les espaces de travail sur le marché français et international,

1000 entreprises qui distribuent et installent en France et à l'international le mobilier pour les espaces de travail,

50 usines de production en France,

20 000 salariés qui travaillent en France sur ce marché.

LE GROUPEMENT DES INDUSTRIELS DU MOBILIER DE BUREAU DE L'UNIFA :

Assure la mission de représentativité de la profession auprès des acteurs majeurs économiques et publics, en France et à l'international,

Entretient un dialogue permanent avec les différentes parties prenantes, dont les organisations représentatives de la distribution, des acheteurs et des directeurs de l'environnement de travail,

Développe la connaissance des marchés grâce à plusieurs outils d'analyse économique périodiques,

Observe, analyse et décrypte, via son Observatoire ACTINEO, les évolutions des attentes des salariés concernant leur cadre de vie au travail et promeut la qualité de vie au bureau grâce à l'aménagement des espaces de travail,

Sollicite le pôle ergonomie du FCBA et l'Innovathèque afin de faire progresser les professionnels de l'aménagement et du mobilier de bureau dans la connaissance des usages et des nouveaux matériaux appliqués au secteur tertiaire,

Participe aux travaux de normalisation des produits (France, Europe, International) et aux comités des marques de certification du mobilier de bureau,

Encourage ses membres à s'engager dans l'amélioration continue de leurs «process» de conception et de fabrication, dans le cadre d'une politique de Développement durable,

Propose, via des organismes de formation spécifiques à l'ameublement et l'aménagement, des modules de formation pour les collaborateurs des industriels, éditeurs et distributeurs de l'aménagement et du mobilier de bureau,

Contribue à la valorisation des produits en fin de vie, à travers l'éco-organisme VALDELIA, dont les professionnels de l'aménagement et du mobilier de bureau sont fondateurs et adhérents.

CONTACT

**Union Nationale des Industries
Françaises de l'Ameublement
Odile Duchenne
Directeur délégué**

**01 44 68 18 61
duchenne@mobilier.com**